

Reitmans (Canada) Limitée fait le point sur la procédure intentée aux termes de la LACC

- La Société a demandé la protection contre ses créanciers et a obtenu une ordonnance initiale aux termes de la LACC le 19 mai 2020, laquelle a été modifiée et mise à jour aujourd'hui.
- La Société poursuit ses activités sur tous ses sites Web de commerce électronique ainsi que dans tous ses magasins au fur et à mesure de leur réouverture. Environ 380 magasins ont rouvert leurs portes en date d'aujourd'hui.

MONTREAL, le 29 mai 2020 / CNW Telbec / - Reitmans (Canada) Limitée (« **Reitmans** » ou la « **Société** ») fait aujourd'hui le point sur la demande de protection contre ses créanciers qu'elle a déposée aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») le 19 mai 2020. La Société a obtenu que l'ordonnance initiale soit prolongée pour une période additionnelle de 60 jours, soit jusqu'au 29 juillet 2020, en vertu d'une ordonnance initiale modifiée et mise à jour rendue par la Cour supérieure du Québec aux termes de la LACC.

Comme il est mentionné dans le rapport du 18 mai 2020 d'Ernst & Young Inc., contrôleur nommé dans le cadre de la procédure aux termes de la LACC, la Société disposait d'un solde d'encaisse non affectée d'environ 40,7 millions de dollars en date du 17 mai 2020. Avec l'aide du contrôleur, Reitmans a fait progresser la procédure aux termes de la LACC. La Société s'attend à faire d'autres annonces au fur et à mesure que des progrès importants sont réalisés dans le cadre de la procédure aux termes de la LACC.

Tout au long de la procédure aux termes de la LACC, la Société poursuit ses activités par l'intermédiaire des sites Web de commerce électronique de ses marques; elle rouvrira tous ses magasins en conformité avec les directives des gouvernements provinciaux et régionaux. En date d'aujourd'hui, environ 380 magasins ont rouvert leurs portes en conformité avec ces directives.

Au sujet de Reitmans (Canada) Limitée

La Société est un chef de file du commerce de détail de mode féminine qui compte un réseau de magasins dans l'ensemble du Canada. La Société compte environ 6 800 employés et exploite 576 magasins, dont 259 Reitmans, 106 Penningtons, 80 RW & CO., 77 Addition Elle et 54 Thyme Maternité. Reitmans est une société ouverte dont les titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX : RET, RET-A). Pour obtenir plus de renseignements, visitez le www.reitmanscanadalimited.com.

Déclarations prospectives

À l'exception des déclarations de faits, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent communiqué sont prospectives. Ces déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes inhérents, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la Société. Parmi ces risques, citons, notamment : l'incidence de la pandémie de COVID-19 actuelle sur les activités commerciales et les affaires internes de la Société, y compris sa capacité d'exploiter des magasins en conformité avec les directives des gouvernements provinciaux et régionaux et le moment de la reprise de

l'exploitation des magasins, les risques et les incertitudes liés à la procédure aux termes de la LACC, notamment la capacité de la Société d'obtenir du financement pendant et après la procédure aux termes de la LACC, la conjoncture économique en général, les conditions générales de l'industrie de la vente au détail, la saisonnalité, les conditions météorologiques et les autres risques figurant dans les documents publics de la Société, y compris ceux décrits aux rubriques « Gestion des risques d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du plus récent rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020. En conséquence, les résultats réels futurs peuvent s'avérer considérablement différents des résultats prévus contenus dans les déclarations prospectives, qui reflètent les attentes de la Société uniquement en date du présent communiqué. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la Société, qui reposent sur l'évaluation que fait la direction des publications gouvernementales concernant la pandémie de COVID-19, y compris concernant le moment de la réouverture des magasins et les directives de la santé publique concernant cette réouverture, l'évaluation qu'elle fait du comportement actuel et futur des consommateurs et de l'incidence de la COVID-19 sur ce comportement, son hypothèse selon laquelle, dans le cadre de la procédure aux termes de la LACC, elle obtiendra l'ensemble des ordonnances des tribunaux nécessaires pour prolonger la suspension des instances et des procédures intentées contre elle afin de lui permettre de proposer un plan de restructuration aux créanciers concernés, la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution actuellement prévue, ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Certaines déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué peuvent porter notamment sur la capacité d'obtenir du financement. Le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite aux déclarations prospectives incluses dans les présentes. Ces déclarations traitent uniquement de la situation à la date à laquelle elles sont exprimées. La Société n'a aucune obligation de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement ou d'une quelconque circonstance et elle nie toute intention de ce faire, à moins que les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent ne l'y obligent.

- 30 -

Source : Reitmans (Canada) Limitée, www.reitmanscanadalimited.com

Personne-ressource pour les médias : Martine Robert, mrobert@national.ca, 514 212-7812